

*Une révision en profondeur de nos orientations  
en investissement responsable et durable*  
*Changements dans la structure du Bureau de la retraite*  
*Ajustements de prestations – Rétroactivités salariales*

## **UNE RÉVISION EN PROFONDEUR DE NOS ORIENTATIONS EN INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET DURABLE**

### **La situation actuellement**

Depuis 2014, la Politique de placement du RREEUL comprend une *Politique sur les investissements responsables* (la « PIR »). Celle-ci est ancrée dans le devoir fiduciaire de faire fructifier les actifs du Régime, en tenant compte des valeurs des différents intervenants qui estiment important de tenir compte des éléments liés à l'investissement responsable.

Au cours des dernières années, ce profil d'investisseur responsable s'articulait autour de deux axes principaux : la gestion proactive des droits de vote (sur les actions détenues) et la prise en compte des facteurs ESG (facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance) lors de la sélection et le suivi des gestionnaires de fonds.

- Gestion proactive des droits de vote  
La firme Groupe Investissement responsable (GIR) exerce les droits de vote des régimes de retraite de l'Université Laval depuis plusieurs années. GIR les exerce en conformité avec des lignes directrices préétablies qui visent à une meilleure prise en compte des facteurs ESG.
- Facteurs ESG et gestionnaires de fonds  
Lors de la sélection d'un gestionnaire, une portion du pointage des finalistes vise à évaluer l'importance de la prise en compte des facteurs ESG dans le processus d'investissement. Le Bureau de la retraite s'assure aussi que les gestionnaires en opération avec les régimes de l'Université Laval visent à améliorer continuellement cette prise en compte.

### **Le besoin de bonifier cette Politique**

En 2022, les quatre comités de retraite de l'Université Laval ont constitué un groupe de travail afin d'analyser le contenu de la Politique d'investissement responsable et d'effectuer des recommandations aux comités de retraite. L'analyse des tendances du marché, de modifications législatives et du mouvement global pour réduire, entre autres, le réchauffement climatique a démontré qu'il y avait lieu de bonifier la PIR.

De nos jours, ce n'est plus seulement une question de valeurs; les facteurs ESG sont des risques au même titre que les risques de marchés ou l'amélioration de l'espérance de vie et les fiduciaires des régimes de retraite doivent en tenir compte dans la gestion des placements de la caisse de retraite.

*« À titre d'investisseurs à long terme, les comités de retraite s'attendent à ce que les organisations bien gérées et ayant de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance procureront une valeur ajoutée. Ainsi, les comités de retraite sont d'avis que la prise en compte des facteurs ESG permet non seulement de mieux gérer les risques liés aux placements, mais également d'identifier des opportunités d'investissement et d'améliorer le profil rendement-risque du FCP. »*

Extrait de la nouvelle Politique d'investissement responsable et durable (la « PIRD »)

## **Les ajouts à la PIR**

De prime abord, il est important d'indiquer que les deux piliers mentionnés précédemment demeurent : la gestion déléguée des droits de vote et la prise en compte des facteurs ESG dans la sélection et le suivi des gestionnaires. Pour ce second point, il est convenu d'augmenter l'importance relative de la prise en compte des facteurs ESG. Lors d'une recherche de gestionnaire, cet aspect pourrait faire la différence entre une sélection et un refus si le Bureau de la retraite considère la prise en compte des facteurs ESG insuffisante.

### **1. L'engagement actionnarial**

L'engagement actionnarial se traduit par une influence active auprès d'entreprises détenues en portefeuille afin que celles-ci améliorent leurs pratiques ESG. Comme cela est le cas pour les droits de vote, de telles initiatives se feront à partir de regroupements afin d'améliorer la portée des actions.

Par exemple, un regroupement d'investisseurs de caisses de retraite canadiennes d'universités est actuellement analysé afin d'adhérer à certaines de leurs actions en termes d'engagement actionnarial.

### **2. La mesure et la réduction de l'empreinte carbone**

Les comités de retraite de l'Université Laval ont établi conjointement un objectif de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille d'actions. Entre 2018 et 2022, l'empreinte carbone du portefeuille a réduit de 85 % et elle se situe à moins de 50 % de l'empreinte d'un portefeuille indicel. Les comités de retraite ont été agréablement surpris de cette réduction, car elle n'était pas programmée, mais elle découle plutôt des styles de gestion et des préférences des gestionnaires actuels. Pour les prochaines années, les comités de retraite désirent se maintenir dans le peloton de tête à cet égard et ils visent à continuer de réduire l'empreinte carbone.

Les comités considèrent que l'empreinte carbone constitue une mesure de l'exposition des régimes de retraite de l'Université Laval aux risques associés aux changements climatiques. La transition énergétique amorcée aura des impacts importants sur les entreprises et il est important de minimiser les risques pour les régimes de retraite et de profiter des opportunités qui se présenteront tout au cours de ce processus.

### **3. La communication, la divulgation et la transparence**

Dorénavant, les comités de retraite devront recevoir un rapport annuel de reddition quant à l'application de cette politique par le Bureau de la retraite.

Les participants des régimes de retraite recevront également davantage d'information à cet égard.

Les gestionnaires externes seront aussi davantage sensibilisés aux orientations des régimes de retraite de l'Université Laval. Une prépondérance semble mise sur les portefeuilles d'actions, mais toutes les classes d'actif viseront à moyen terme à améliorer la prise en compte des facteurs ESG.

## Les prochaines étapes

L'année 2023 marquera donc une transition concernant la prise en compte des facteurs ESG pour les régimes de retraite de l'Université Laval.

Il faudra commencer par implanter des processus de suivi auprès des gestionnaires afin de mesurer l'évolution de l'empreinte carbone et la trajectoire de diminution de celle-ci.

Également, il faudra analyser les meilleures alternatives afin de commencer à participer à de l'engagement actionnarial.

Le processus pour la sélection de gestionnaires, la visite diligente de ceux-ci et leur suivi devront tous être bonifiés afin de renforcer le suivi de l'intégration des facteurs ESG.

Finalement, le volet communication devra bien entendu être revu. Les rapports annuels résumaient déjà les actions annuelles effectuées, mais la reddition devrait dorénavant être plus détaillée. Cette reddition vise à montrer le sérieux de la démarche et l'engagement des comités à ce titre.

Ces préoccupations ESG se retrouvent de plus en plus dans notre quotidien. La vision à long terme des régimes de retraite requiert donc que le Comité de retraite s'assure de gérer adéquatement ces risques. Il s'agit de créer un avenir durable.

## CHANGEMENTS DANS LA STRUCTURE DU BUREAU DE LA RETRAITE

En 2022, le Conseil d'administration du Bureau de la retraite a procédé à une restructuration de l'équipe. Le Bureau de la retraite s'est doté d'une direction générale et de trois directions selon les champs d'activités. Parmi les recrutements récents, notons l'embauche des personnes suivantes :

- Isabelle Blouin, technicienne en régimes de retraite
- M. Hugo Robert, gestionnaire placement
- Isabelle Moreau, directrice – service aux participants
- Wanesa Sitthy, adjointe aux opérations

L'organigramme du Bureau de la retraite est disponible sur le site Web dans la section Les services du Bureau de la retraite sous la rubrique [Le Personnel](#).

## AJUSTEMENTS DE PRESTATIONS - RÉTROACTIVITÉS SALARIALES

Avec la ratification de la dernière convention collective, des ajustements aux salaires, rétroactivement à 2020, seront effectués par l'Université au mois de mars et en mai. Pour le Bureau de la retraite, cela représente plusieurs centaines de dossiers à réviser. La priorité sera accordée aux rentes des retraités et par la suite aux cessations de participation avant la retraite. En fonction de la disponibilité des données, les ajustements seront faits progressivement durant l'été.

Donné à Québec le 27 mars 2023, par le Comité de retraite du RREEUL.

**RREEUL**  
Régime de retraite des employés et employées  
de l'Université Laval

Courriel [bretraite@bretraite.ulaval.ca](mailto:bretraite@bretraite.ulaval.ca)  
Téléphone 418 656-3802  
Web [bretraite.ulaval.ca](http://bretraite.ulaval.ca)